



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la prévention des risques de propagation de la **maladie à coronavirus (COVID-19)**, et suite à une évaluation des mesures prises le lundi 16 mars 2020 par le Conseil National de Sécurité (CNS), le Ministre des Transports porte à la connaissance du public et des usagers du transport aérien et du transport maritime que le gouvernement a pris de nouvelles mesures.

Ainsi, il est décidé, conformément à l'Arrêté N°0009/MT/CAB du 18 mars 2020, qu'à compter du vendredi 20 mars 2020 à 23 h 59 mn, tous les vols de passagers et toutes les arrivées de passagers par bateaux en provenance, directement ou indirectement, des pays ayant plus de cent cas confirmés sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Le Ministre précise que ces dispositions ne concernent pas les avions et les bateaux affectés au transport de marchandises.

Le Ministre des Transports exhorte l'ensemble des acteurs concernés au strict respect de ces mesures indispensables à la préservation de la santé des populations.

Fait à Abidjan, le 18 mars 2020

Le Ministre des Transports

Amadou KONE